

Jour de séance 14

le vendredi 9 décembre 2016

9 h

Prière.

M. Wetmore (Gagetown-Petitcodiac) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition au nom de gens qui habitent le long du chemin Wheaton Settlement, qui exhortent le ministère des Transports et de l'Infrastructure à faire du travail de débroussaillage en bordure de ce chemin. (Pétition 4.)

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M. Doherty :
30, *Loi modifiant la Loi sur le mariage.*

M. Guitard donne avis de motion 18 portant que, le jeudi 15 décembre 2016, appuyé par M. Chiasson, il proposera ce qui suit :

que, par dérogation au Règlement de l'Assemblée et après l'adoption de la présente motion, 13 dernières heures soient consacrées aux délibérations à toutes les étapes de l'étude du projet de loi 6, rétroactivement au 22 novembre 2016, et que, à l'expiration du délai de 13 heures, sauf conclusion antérieure de l'étude, le président de l'Assemblée ou du Comité permanent de la politique économique, selon le cas, interrompe les délibérations et procède à chaque mise aux voix nécessaire pour donner suite aux ordres portant étude en comité et rapport à la Chambre ainsi que troisième lecture et adoption du projet de loi et qu'il soit permis, au besoin, que ce projet de loi franchisse plus d'une étape le jour même.

L'hon. M. Doucet, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le mardi 13 décembre 2016, la deuxième lecture du projet de loi 30 sera appelée.

L'hon. M. Doucet annonce que l'intention du gouvernement est que, après la troisième lecture aujourd'hui, la deuxième lecture du projet de loi 28 soit appelée.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 14, *Loi modifiant la Loi sur les coroners ;*
- 18, *Loi modifiant la Loi sur les endroits sans fumée ;*
- 19, *Loi concernant les infirmières praticiennes.*

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 28, *Loi concernant la Loi sur la location de locaux d'habitation et la Loi sur l'Ombudsman*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 28 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 28, *Loi concernant la Loi sur la location de locaux d'habitation et la Loi sur l'Ombudsman*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

La séance est levée à 10 h 21.